



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Camps Vacances Football d'Avril 2022

1. Inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.etoile-carouge.ch ou par mail via le lien indiqué. L'inscription sera validée, une fois la totalité du montant réglée soit 10 jours maximum après réception du formulaire.

2. Règlement

Le règlement financier est à effectuer 10 jours après validation du formulaire d'inscription avec réception de la facture, par virement bancaire sur le compte :

Titulaire du compte : Etoile Carouge Football Club

BIC: RAIFCH22XXX

IBAN: CH51 8080 8004 6311 0510 6

Ou en espèce au bureau administratif du Stade en contactant le 022 827 61 00.

3. Annulation d'inscription

En cas d'annulation d'inscription, vous pouvez prétendre au remboursement de la somme payée par applications des principes suivants :

- En cas d'annulation 10 jours avant le début du camp : Remboursement complet
- En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début du camp : Pas de remboursement

4. Interruption du camp

- Toute blessure, ou maladie attestée par un médecin donnera lieu à un remboursement calculé au prorata du prix de la journée.
- Tout départ volontaire ne donnera lieu à aucun remboursement.

5. Annulation du camp par le club

En cas d'un nombre insuffisant d'inscrits ou en cas de force majeure, Etoile Carouge FC réserve le droit d'annuler le camp jusqu'à 5 jours avant le début. Dans ce cas, le camp vous sera intégralement remboursé.

6. Comportement du Stagiaire

- Etoile Carouge FC a toute autorité pour renvoyer tout(e) stagiaire qui aura été convaincu d'une conduite incompatible avec les valeurs du stage (vol, violence verbale ou physique...)
- En cas de dégradations volontaires des locaux ou du matériel, le(s) auteur(s) aura(ont) en charge la remise en état.

7. Assurances

Les assurances (maladie, accidents, RC) sont à la charge des parents.

8. Interventions Médicales et Régimes Alimentaires particuliers

Les participants doivent être en bonne santé pour participer aux camps. Toute information médicale pouvant influencer sur le bon déroulement du camp du participant doit être transmise à l'organisateur lors de l'inscription. Les régimes alimentaires particuliers (allergies, repas sans porc, etc.), doivent être transmis lors de l'inscription. L'organisateur se réserve le droit de contacter les parents suivant les maladies et/ou régimes alimentaires.

Les organisateurs sont habilités à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien des participants. Les parents sont informés au préalable ou au plus vite en cas d'urgence pour toute intervention (médecin, hôpital, ostéopathe, ...) les soins et les frais médicaux sont à la charge des parents.